



## Module 1

9h à 12h30

19 novembre 2024  
26 novembre 2024

## Module 2

9h à 12h30

21 novembre 2024  
28 novembre 2024

# Responsabilité des constructeurs & Assurance construction

## Questions d'actualité

### Intervenantes :

Sabine BERTOLASO,  
Maître de conférences à l'Université de La Rochelle  
Emmanuelle MENARD,  
Avocat associée Racine Bordeaux

3h30 éligibles FIF PL

300€ TTC (250€ HT) le module / 516€ (430€HT) les deux modules  
inscription via le lien ou à [bordeaux@racine-formation.eu](mailto:bordeaux@racine-formation.eu)

Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le n°75331368433 auprès de la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et justifiant d'un agrément Qualiopi sous le n°2103176.1 (article L.6313-1-1° : actions de formation)



221 Participants  
indice de satisfaction 4,8/5

# PROGRAMME

## Module 1

### 1. Garantie légale des constructeurs

- Ouvrage et élément d'équipement
- Impropriété à destination
- Dommages futurs et dommages évolutifs
- Bénéficiaire de la garantie décennale
- Etendue de la réparation
- Modes d'exonération

### 2. Focus : incidence des dispositions de l'article 1221 du Code civil sur la mise en œuvre de l'indemnisation

### 3. Responsabilité de droit commun

### 4. Assurance dommages-ouvrage

- Champ d'application
- Conditions de la responsabilité de l'assureur dommages-ouvrage et recours subrogatoire

### 5. Assurance de responsabilité civile

- Défaut d'aléa
- Activités garanties
- Devoir de conseil de l'assureur

## Module 2

### 1. Articulation des garanties d'assurance RC dans le temps

- Durée de la garantie
- Déclenchement de la garantie
- Cas pratique

### 2. Réception des travaux

### 3. Délais des actions et recours

- Délais des recours contre les constructeurs
- Délai de l'action directe du propriétaire de l'ouvrage contre l'assureur de responsabilité du constructeur

### 4. Renonciation – Interruption - Suspension

- Renonciation
- Effet interruptif d'une citation en justice
- Cas pratique
- Cas particulier du recours subrogatoire de l'assureur dommages-ouvrage

## Objectifs

- Connaître les évolutions de la mise en œuvre des différents mécanismes de réparation et de garantie des désordres de construction
- Maîtriser les processus de gestion des délais de garantie
- Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la construction

**Public visé :** Avocats, assureurs, experts, responsables juridiques secteur construction et assurance, promoteurs immobiliers, maîtres d'ouvrages, architectes

**Prérequis :** Connaissance des fondamentaux du droit de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction - Niveau 3

**Moyen d'évaluation :** QCM ainsi que des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation

**Moyen pédagogique :** un support pédagogique sera envoyé par mail au participant



Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux

Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le n°75331368433 auprès de la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et justifiant d'un agrément Qualiopi sous le n°2103176.1 (article L.6313-1-1° : actions de formation)